

B. 395 077. P.L.

BRIGITTE VEZIN

I.E.P. PARIS

EXPERT COMPTABLE

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA REGION PARIS ILE-DE-FRANCE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

04 AVR. 1997

DÉPÔT N° 10136

94B4443

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DESIGNE POUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE
ANONYME**

Atte 3.13. SARL
15 rue de Seine
92100 Clamart

Assemblée du 14 Avril 1997

En exécution des missions qui m'ont été confiées en application des articles 72-1 et 69 de la loi du 24 Juillet 1966, je vous présente mon rapport sur la transformation de votre société en société anonyme.

Mes contrôles, afin d'analyser la situation de la société et d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social, ont porté sur les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 1995 qui sont joints au présent rapport. Ils ont été confortés en outre par l'analyse d'une situation provisoire arrêtée avant impôts au 30 Juin 1996 et par celle des premiers chiffres de l'exercice se clôturant le 31 Décembre 1996. J'ai effectué mes diligences dans le cadre d'un examen limité, complété de contrôles particuliers, conformément aux normes de la profession.

a) Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de ma part.

b) La situation de la société se caractérise par les éléments suivants:

- L'activité de la société s'exerce dans un secteur qui demande de la part de l'entreprise des connaissances spécialisées et un outillage de haute précision. Les efforts faits par l'entreprise en ce sens : investissements importants au cours des exercices 1995 et 1996 augurent bien de sa capacité à faire face à ces obligations.

- Le bilan au 31 Décembre 1995 s'applique à un exercice de 18 mois. Le résultat courant est important et le résultat obtenu, qui n'a pas été distribué a conforté la situation financière : les capitaux propres représentent 24.4% du total du bilan. Le besoin en fonds de roulement qui s'élève à F. 1.776.927 est financé par moitié par les capitaux propres et par moitié par des concours bancaires courants : effets escomptés.
- Le résultat de l'exercice est largement positif. Les résultats de 1996 devraient connaître un niveau sensiblement égal compte tenu de la durée de l'exercice.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Vaucresson, le 2 Avril 1997
Brigitte VEZIN
Commissaire aux comptes et à la transformation

